

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 Décembre 2024

## Session ordinaire

(soumis à l'approbation du prochain conseil communal)

Heure de début : 19H00 - Heure de fin : 21H00

### Participants :

**Titulaires présents** : Mrs Mmes JURETTIGH Arnaud, TRIQUENOT Caroline, GAVOILLE Olivier, STAEHLI Freddy, DUDORET Annabel, DIDIER Philippe, GUILBERT Denis.

### *Animateur :*

Mme CARAVATI-BRESSON Maryline

### *Secrétaire de séance :*

Mme DUDORET Annabel

### *Procurations :*

LETELLIER Dominique a donné procuration à TRIQUENOT Caroline

BELUCHE Olivia a donné procuration à DUDORET Annabel

FRANCOIS Hélène a donné procuration à CARAVATI-BRESSON Maryline

ROCH Lucie a donné procuration à GUILBERT Denis

*Le quorum est atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer en exécution des articles L. 2121-7 et L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales*

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Novembre 2024
2. Vote du Prix de l'affouage livré 2025 et choix du prestataire
3. Décision Modificative N°2 : travaux d'électrification pour installation de la vidéo surveillance
4. Action en résiliation de bail et règlement des frais d'avocats
5. Ajustement du nombre d'adjoints suite à démission
6. Décision Modificative N°3 : travaux de rénovation énergétique du Foyer Communal

## **Relevé des avis ou des décisions :**

### ***1 -Approbation du procès-verbal de la séance du 04 novembre 2024***

Les membres de l'assemblée délibérante approuvent le procès-verbal du 04 novembre 2024 à l'unanimité.

### ***2 - Vote du Prix de l'affouage livré 2025 et choix du prestataire***

Madame la Maire demande à l'assemblée de statuer sur le tarif du stère de l'affouage livré en 2025.

Considérant les offres des prix des sociétés de bûcheronnage pour les coupes de bois, débardage et façonnage stères et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

- décide de fixer le prix de l'affouage livré à 46€ le stère ; la vente s'effectuera par lot de 5 stères.
- le contrat est signé avec l'ETF BELUCHE Jonathan de Magnivray.

### ***3- Décision Modificative N°2 : travaux d'électrification pour installation de la vidéo surveillance:***

Madame la Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de prévoir une dépense supplémentaire pour l'électrification du système de vidéo-surveillance. Elle propose à l'assemblée de prendre une Décision Modificative afin d'augmenter les crédits initialement prévus à cette opération.

La société HAEFELI de Lure a fait une estimation sur devis pour un montant de 9 196.80€.

M. Denis GUILBERT va suivre ces travaux et se met en relation avec la société HAEFELI.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité en faveur d'une Décision Modificative afin d'agréments l'opération 111 : voirie d'un montant de 9 500€ et autorise la Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### ***4- Action en résiliation de bail et règlement des frais d'avocats***

Madame la Maire expose aux Conseillers le dossier du locataire d'un logement communal, qui depuis le 2021 est redevable envers la Commune de Saint-Germain pour loyers impayés.

Malgré les actions de la Commune pour parvenir à régler la situation, le locataire reste à devoir la somme de 9 707.22€.

Les frais qui incombent à la Commune, d'huissier se montent à 131.88€ et les frais d'avocat devraient se monter à 1 093€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'action de la Commune et autorise Madame la Maire à engager une action en résiliation de bail /expulsion contre le locataire .

De plus, l'assemblée autorise la Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

## **5 - Ajustement du nombre d'adjoints suite à démission**

Madame la Maire explique à l'assemblée délibérante qu'elle a été destinataire de la demande de démission d'un adjoint. Afin de pouvoir enregistrer cette demande, elle doit être en amont acceptée par Mr le Préfet de Haute-Saône. Ce dernier dispose d'un délai de 2 mois avant de donner son accord. Ce sujet est par conséquent ajourné.

## **6 - Décision Modificative N°3 : travaux de rénovation énergétique du Foyer Communal**

Madame la Maire a pris attache avec le Conseiller aux Collectivités de la Trésorerie et propose de prendre une délibération autorisant l'augmentation de crédits (dans un cadre de 25%) avant le vote du Budget Primitif de 2025 qui permettrait de combler les dépenses de rénovation énergétique du Foyer Communal.

Mme TRIQUENOT diffuse un fichier Powerpoint afin de présenter le projet d'ensemble du Cabinet ECA de Lure et soumet les différentes possibilités de financement.

Madame la Maire soumet à l'assemblée délibérante le choix du Cabinet ECA de Lure pour Maître d'œuvre. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le choix du Maître d'œuvre mais émet une réserve pour la toiture du bâtiment.

Mme la Maire précise qu'il conviendra de faire des simulations auprès des banques afin d'obtenir le taux d'emprunt le plus intéressant pour ce projet.

Elle indique que la commission du SDIS 70, a délibéré en faveur de l'homologation du foyer comme établissement apte à recevoir du public.

## **7- Points divers :**

### - Fin des travaux Route de Faucoigny :

La fin des travaux aura lieu semaine 52 comme prévue initialement.

### - Plan Climat Air Energie Territorial :

Le Conseil Communautaire met en consultation aux habitants de la CCPL son projet de PCAET.

Les avis et remarques des usagers sont récoltés en Mairie du 14/12/2024 au 24/01/2025.

Une synthèse des avis sera effectuée à l'issue de la consultation.

- Calendrier des dates de Conseils Municipaux 2025

Le calendrier suivant est proposé et reste à confirmer :

Le 27 janvier – 24 février – 31 mars – 28 avril – 26 mai – 30 juin – 25 août ou 1<sup>er</sup> septembre - 29 septembre  
– 27 octobre – 24 novembre et 15 décembre 2025.

Fin de la séance : 21h00

La secrétaire de séance,



DUDORET Annabel



La Maire,



CARAVATI-BRESSON Maryline